



**ASSOCIATION HABITAT &
HUMANISME PROVENCE**
**RAPPORT DU COMMISSAIRE
AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos au 31 décembre 2018

**SOCIÉTÉ D'EXPERTISE
COMPTABLE
ET DE COMMISSARIAT
AUX COMPTES**

9 RUE D'ARCOLE 13006 MARSEILLE
Tél : +33 (0)4 91 13 80 90
Fax : +33 (0)4 91 57 10 90
abelle@aca-consult.com
www.aca-consult.com



**ASSOCIATION HABITAT &
HUMANISME PROVENCE**

*Siège Social : 272, avenue de Mazargues
13008 MARSEILLE*

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos au 31 décembre 2018



ASSOCIATION HABITAT & HUMANISME PROVENCE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS 2018

A Monsieur le Président du conseil d'administration,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le Conseil d'administration en date du 17 février 2010, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association HABITAT & HUMANISME relatifs à l'exercice clos 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et

notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres du conseil d'administration

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président du conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux membres du conseil d'administration sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président du conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance,

sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude

- significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Marseille, le 6 mai 2019


Jean-Michel ABELLE
Commissaire aux Comptes

Bilan

ACTIF	Brut	Amortissement Dépréciations	Net au 31/12/18	Net au 31/12/17
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés				
Droit au bail	1 190	1 190		
Autres immob. incorporelles / Avances et				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions	35 040	56 531	-21 491	18 768
Installations techniques, matériel et outilla	16 699	2 324	14 375	15 775
Autres immobilisations corporelles	488 060	308 429	179 631	191 203
Immob. en cours / Avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	375 733		375 733	330 200
TIAP & autres titres immobilisés				15
Prêts				500
Autres immobilisations financières	9 509		9 509	9 213
ACTIF IMMOBILISE	926 231	368 474	557 757	565 673
Stocks				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur comman				
Créances				
Usagers et comptes rattachés	109 689	77 231	32 458	87 460
Autres créances	114 174		114 174	125 509
Divers				
Valeurs mobilières de placement	66 970	148	66 822	66 241
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	601 170		601 170	601 602
Charges constatées d'avance	8 830		8 830	9 412
ACTIF CIRCULANT	900 834	77 379	823 455	890 223
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecart de conversion - Actif				
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL DE L'ACTIF	1 827 065	445 853	1 381 212	1 455 897

Bilan

	Net au 31/12/18	Net au 31/12/17
PASSIF		
Fonds associatifs sans droit de reprise	897 940	897 940
Ecart de réévaluation		
Réserves indisponibles		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		173 361
Report à nouveau	-95 159	-70 600
RESULTAT DE L'EXERCICE	-38 515	-24 559
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
FONDS PROPRES	764 266	976 142
Apports		
Legs et donations		
Subventions affectées		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Résultat sous contrôle		
Droit des propriétaires		
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS		
Provisions pour risques	173 361	
Provisions pour charges	91 281	91 281
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	264 642	91 281
Fonds dédiés sur subventions		
Fonds dédiés sur autres ressources		
FONDS DEDIES		
Emprunts obligataires convertibles		
Emprunts		
Découverts et concours bancaires		15
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		15
Emprunts et dettes financières diverses	73 167	92 858
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	175 162	182 847
Dettes fiscales et sociales	73 742	95 829
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	21 160	898
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	9 074	16 027
DETTES	352 304	388 474
Ecart de conversion - Passif		
ECARTS DE CONVERSION		
TOTAL DU PASSIF	1 381 212	1 455 897

Compte de résultat

	du 01/01/18 au 31/12/18 12 mois	%	du 01/01/17 au 31/12/17 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
Ventes de marchandises						
Production vendue	760 413	52,48	736 649	51,01	23 764	3,23
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation	683 072	47,14	701 666	48,58	-18 594	-2,65
Reprises et Transferts de charge	47 847	3,30	155 118	10,74	-107 271	-69,15
Coisations	5 390	0,37	5 910	0,41	-520	-8,80
Autres produits	125 694	8,68	182 988	12,67	-57 294	-31,31
Produits d'exploitation	1 622 417	111,98	1 782 332	123,41	-159 915	-8,97
Achats de marchandises						
Variation de stock de marchandises						
Achats de matières premières						
Variation de stock de matières premières						
Autres achats non stockés et charges exte	990 997	68,40	1 065 121	73,75	-74 124	-6,96
Impôts et taxes	19 943	1,38	24 285	1,68	-4 341	-17,88
Salaires et Traitements	369 188	25,48	385 284	26,68	-16 095	-4,18
Charges sociales	185 252	12,79	189 389	13,11	-4 136	-2,18
Amortissements et provisions	115 203	7,95	127 113	8,80	-11 910	-9,37
Autres charges	11 092	0,77	21 128	1,46	-10 036	-47,50
Charges d'exploitation	1 691 676	116,76	1 812 320	125,49	-120 644	-6,66
RESULTAT D'EXPLOITATION	-69 259	-4,78	-29 988	-2,08	-39 271	130,96
Opérations faites en commun						
Produits financiers	1 738	0,12	1 739	0,12	-1	-0,06
Charges financières	195	0,01			195	
Résultat financier	1 543	0,11	1 739	0,12	-196	-11,29
RESULTAT COURANT	-67 716	-4,67	-28 249	-1,96	-39 468	139,72
Produits exceptionnels	34 087	2,35	60 144	4,16	-26 057	-43,32
Charges exceptionnelles	4 634	0,32	56 037	3,88	-51 403	-91,73
Résultat exceptionnel	29 453	2,03	4 107	0,28	25 346	617,21
Impôts sur les bénéfices	252	0,02	417	0,03	-165	-39,57
Report des ressources non utilisées						
Engagements à réaliser						
EXCEDENT OU DEFICIT	-38 515	-2,66	-24 559	-1,70	-13 956	56,83

Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : Habitat Humanisme Provence

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2018, dont le total est de 1 381 212 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un déficit de 38 515 euros. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2018 au 31/12/2018.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2018 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

L'association est composée de 5 établissements :

- La pension de famille "Nid St Georges" à la Bouliadisse de 25 logements
- La pension de famille "Hippone" dans le quartier St Just à Marseille de 25 logements.
- La "Maison Intergénérationnelle St Just" également dans le quartier de St Just à Marseille qui comprend 28 logements.
- La pension de famille "Cézanne" à Aix en Provence disposant de 25 logements.
- Le "siège" associatif

Chaque établissement dispose d'une comptabilité autonome faisant l'objet d'une combinaison pour l'établissement des comptes annuels.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Règles et méthodes comptables

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 6 à 10 ans
- * Matériel de bureau : 3 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 5 à 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'association a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais d'acquisition. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être

Règles et méthodes comptables

estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentatio	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial	1 190			1 190
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	1 190			1 190
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre	19 400			
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	16 699			16 699
- Installations générales, agencements aménagements divers	279 650			279 650
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	208 410			208 410
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	524 159			539 799
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	330 200			375 733
- Autres titres immobilisés	15			
- Prêts et autres immobilisations financières	9 713			9 509
Immobilisations financières	339 928			385 242
ACTIF IMMOBILISE	865 277			926 231

Notes sur le bilan

Immobilisations incorporelles

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentatio	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial	1 190			1 190
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	1 190			1 190
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre	632			3 387
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				53 144
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	924			2 324
- Installations générales, agencements aménagements divers	150 301			128 433
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	146 556			179 996
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	298 414			367 284
ACTIF IMMOBILISE	299 604			368 474

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 242 202 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	9 509		9 509
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	109 689	109 689	
Autres	114 174	114 174	
Charges constatées d'avance	8 830	8 830	
Total	242 202	232 694	9 509
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Produits à recevoir	1 310
Produits à recevoir - Groupe	4 709
FCP SOCIETE GENERALE	10 761
INTERETS A RECEVOIR	1 049
Total	17 829

Notes sur le bilan

Fonds propres

Tableau de variation des fonds associatifs

	Début Exercice	Augmentation	Diminution	Fin Exercice
Patrimoine intégré				
Fonds statutaires				
Apports sans droit de reprise	33 650			33 650
Legs et donations	313 510			313 510
Subventions affectées	550 780			550 780
Autres fonds				
Total fonds sans droit reprise	897 940			897 940
Apports avec droit de reprise				
Legs et donations assortis d'une condition				
Subventions affectées				
Total fonds avec droit reprise				
Ecart de réévaluation				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées	173 361		173 361	
Autres réserves	-70 600		24 559	-95 159
Report à Nouveau	-24 559		13 956	-38 515
Résultat de l'exercice				
Résultats sous contrôle des tiers financeurs				
Subventions d'investissement		173 361		173 361
Provisions réglementées				
Droits des propriétaires (Commodat)				
Autres fonds associatifs				
Total fonds associatifs	976 142	173 361	211 876	937 627

Notes sur le bilan

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercic	Dotations de l'exercic	Reprises utilisées de l'exercic	Reprises non utilisée de l'exercic	Provisions à la fin de l'exercic
Liiges Garanties données aux clients Pertes sur marchés à terme Amendes et pénalités Pertes de change Pensions et obligations similaires Pour impôts Renouvellement des immobilisations Gros entretien et grandes révisions Charges sociales et fiscales sur congés à payer Autres provisions pour risques et charges					
Total	91 281				91 281
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation					
Financières					
Exceptionnelles					

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 352 304 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un a	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine	57 832	57 832		
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	175 162	175 162		
Dettes fiscales et sociales	73 742	73 742		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	36 495	36 495		
Produits constatés d'avance	9 074	9 074		
Total	352 304	352 304		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	741			
(**) Dont envers les associés	15 335			

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - FNP	29 762
Fournisseurs FNP-collectif	20 918
Dettes sur Congés Payés	22 990
Charges sociales sur Congés Payés	14 217
Total	87 888

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d'avance	8 830		
Total	8 830		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
Produits constatés d'avance	9 074		
Total	9 074		

Notes sur le compte de résultat

Charges et produits d'exploitation et financiers

Subventions d'exploitation

Au cours de l'année 2018, l'association a bénéficié de 683 072€ de subventions. Ce montant comporte notamment les subventions suivantes:

Fonctionnement général:

- Département des Bouches du Rhones: 10 000€
- Habitat Humanisme Fédération : 35 288€

Fonctionnement maisons relais Hippone, Cezanne, Nid Saint Georges :

- DDSC : 564 699€

Fonctionnement maison relais St Just :

- DRSC : 12 200€

Autres financement :

- Département BdR : subvention Asell 29 960€
- Département BdR : action logement St Just 11 380€
- CAF : action logement famille en difficulté 7 600€